

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site : www.parlementfrancophone.brussels

Commission conjointe

de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme du Parlement francophone bruxellois

de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement
de promotion sociale, de la recherche, des Hôpitaux universitaires,
des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons
de justice et de la Promotion de Bruxelles du Parlement
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

de la commission du Logement et des Pouvoirs locaux
du Parlement de Wallonie

et d'une délégation parlementaire du Parlement
de la Région de Bruxelles-Capitale

Convocation¹

Mardi 19 janvier 2021 – de 09h30 à 13h00
HL – Hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
rue Royale, 72 à 1000 Bruxelles
(En présentiel² et en visioconférence)

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, les réunions se tiennent en visioconférence. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien Facebook du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles <https://www.facebook.com/parlement.federation> ou sur sa chaîne YouTube https://www.youtube.com/channel/UCSBM3MV5XxHxG96_85POSaw.

² Délégation du Parlement francophone bruxellois : le président de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme ou son représentant et le secrétaire administratif.
Le ministre est invité à participer aux auditions et peut être accompagné d'un collaborateur.

Ordre du jour

1. Auditions : La précarité étudiante : les conditions de vie des étudiants (partie I)

- Désignation des rapporteurs
- Mot d'ouverture de M. Rudy Demotte, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Auditions des auteurs de l'étude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
 - M. Michaël Van Cutsem (BDO) ;
 - Mme Odile Martin (BDO) ;
 - Mme Christine Hesse (Sonecom) ;
 - Mme Marion Delmon (Sonecom).
- Echange de vues entre les participants.

2. Divers

Composition de la commission

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli

Vice-présidences : M. Sadik Köksal et Mme Stéphanie Koplowlcz

Membres effectifs :

PS : M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh

DéFI : M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison

PTB : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowlcz

Membres suppléants :

PS : Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevkem Temiz

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Ait-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).